



الشركة الجهوية متعددة الخدمات الدار البيضاء - خدمات شرم
+ . A O . U + + . I C I . E + + . X + I . X : + A A . O H O X E . O E E . E
Société Régionale Multiservices Casablanca-Settat SA

Enterprise INGEPEL
Représentée par Madame WIAM TAKKAL
40 BIS, AIN HAYANI DRADEB II
TANGER

Objet : Nouvel agrément HTA-SRM-CS **Périmètre urbain (Ex. Zone Lydec)**
Votre Interlocuteur :
Tél :

Casablanca, le vendredi 4 avril 2025

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous donner notre agrément pour la réalisation des travaux de terrassement et pose des réseaux HTA ainsi que la construction et l'équipement des postes de distribution publique de SRM-CS sur le **Périmètre urbain (Ex. zone Lydec)** et des postes clients destinés à être alimentés par notre réseau HTA.

Nous vous précisons que les installations électriques HTA doivent être conformes aux règlements suivants :

- Arrêté du ministère des Travaux Publics et des Communications N° 566-70 du 02 octobre 1971 portant approbation du règlement pour la construction et l'installation des postes de livraison et de transformation raccordés à un réseau de distribution d'énergie électrique publique ou privé de deuxième catégorie.
- Norme C 11-201 concernant les réseaux de distribution publique d'énergie électrique. Ces réseaux doivent, en outre, être conformes aux spécifications techniques particulières exigées par SRM-CS.
- Arrêté technique UTE C 11-001 : Conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.
- Norme C 13-100 relative aux postes de livraison alimentés par un réseau public de distribution HTA. Ces installations doivent, en outre, être conformes aux spécifications techniques particulières exigées par SRM-CS.

Nous vous informons, par ailleurs, que cet agrément est valable 1 année, et renouvelable après examen de votre dossier par la commission. Il est précaire et révoquant au cas où SRM-CS constaterait que les installations électriques réalisées par vos soins ne répondent pas aux exigences précisées.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

HASSAN RADI

DGA en charge des exploitations


